



Portefeuille Fidelity Croissance mondiale



Rapport annuel
30 juin 2011

Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

Titres en portefeuille au 30 juin 2011

En pourcentage de l'actif net

Fonds d'actions – 85,0 %

	Parts	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
Fonds d'actions canadiennes – 25,0 %			
Fonds Fidelity Potentiel Canada – série O	286 968	5 502 \$	5 976 \$
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} – série O	175 626	5 654	6 004
TOTAL DES FONDS D' ACTIONS CANADIENNES		11 156	11 980
Fonds d'actions mondiales et internationales – 37,6 %			
Fonds Fidelity Marchés émergents – série O	183 922	2 251	2 410
Fonds Fidelity Europe – série O	125 796	3 710	3 608
Fonds Fidelity Extrême-Orient – série O	63 721	2 173	2 390
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux – série O	334 920	2 567	2 410
Fonds Fidelity Immobilier mondial – série O	599 481	4 980	4 792
Fonds Fidelity Japon – série O	264 267	2 756	2 409
TOTAL DES FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES		18 437	18 019

	Parts	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
Fonds d'actions américaines – 22,4 %			
Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – série O	518 913	6 121 \$	6 005 \$
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – série O	158 333	3 977	4 763
TOTAL DES FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES		10 098	10 768
TOTAL DES FONDS D' ACTIONS		39 691	40 767

Fonds de titres à revenu fixe – 15,0 %

Fonds de titres à revenu fixe mondiaux – 9,9 %			
Fonds Fidelity Obligations mondiales - Devises neutres – série O	455 844	4 608	4 757
Fonds de titres à revenu fixe américains – 5,1 %			
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé - Devises neutres – série O	265 666	2 349	2 410
TOTAL DES FONDS DE TITRES À REVENU FIXE		6 957	7 167
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE – 100,0 %		46 648 \$	47 934

AUTRES ACTIFS NETS (PASSIFS) – 0,0 %			1
ACTIFS NETS – 100 %			47 935 \$

Autres renseignements

En vertu de la hiérarchie de la juste valeur, tous les placements étaient affectés au niveau 1 au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010. La méthodologie ou les données utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le degré de risque associé à ces titres. Pour obtenir plus de renseignements concernant les données d'évaluation, veuillez consulter la section intitulée Évaluation des titres présentée dans les Notes afférentes aux états financiers ci-jointes.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers

États de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par part).

Aux 30 juin 2011 et 30 juin 2010	Au 30 juin 2011	Au 30 juin 2010
Actif		
Placements à la valeur marchande	47 934 \$	36 064 \$
Trésorerie et devises	—	112
Montants à recevoir à la vente de placements	110	118
Distributions à recevoir	27	23
Montants à recevoir à la vente de parts	48	48
	<u>48 119</u>	<u>36 365</u>
Passif		
Montants à payer à l'achat de placements	73	174
Montants à payer au rachat de parts	—	36
Distributions à payer	18	22
Frais de gestion et de conseils à payer	76	58
Autres montants à payer à des sociétés affiliées	9	7
Autres montants et charges à payer	8	4
	<u>184</u>	<u>301</u>
Actif net représentant les capitaux propres	<u>47 935</u>	<u>36 064</u>
Ajustement du cours acheteur au dernier cours de clôture	—	—
Valeur liquidative représentant les capitaux propres	<u>47 935 \$</u>	<u>36 064 \$</u>

Actif net représentant les capitaux propres par part

Série A : (24 168 \$ / 2 645 parts et 19 424 \$ / 2 487 parts, respectivement)	<u>9,1367 \$</u>	<u>7,8090 \$</u>
Série B : (19 685 \$ / 2 138 parts et 12 350 \$ / 1 573 parts, respectivement)	<u>9,2076 \$</u>	<u>7,8529 \$</u>
Série F : (592 \$ / 62 parts et 448 \$ / 56 parts, respectivement)	<u>9,5463 \$</u>	<u>8,0531 \$</u>
Série F5 : (58 \$ / 4 parts et 51 \$ / 4 parts, respectivement)	<u>15,5376 \$</u>	<u>13,6527 \$</u>
Série F8 : (39 \$ / 3 parts et 43 \$ / 3 parts, respectivement)	<u>13,5586 \$</u>	<u>12,2753 \$</u>
Série O : (5 \$ / 1 part et 4 \$ / 1 part, respectivement)	<u>9,9778 \$</u>	<u>8,3177 \$</u>
Série T5 : (198 \$ / 13 parts et 531 \$ / 40 parts, respectivement)	<u>14,8041 \$</u>	<u>13,2030 \$</u>
Série T8 : (2 305 \$ / 178 parts et 2 544 \$ / 214 parts, respectivement)	<u>12,9228 \$</u>	<u>11,8752 \$</u>
Série S5 : (201 \$ / 13 parts et 176 \$ / 13 parts, respectivement)	<u>14,9206 \$</u>	<u>13,2701 \$</u>
Série S8 : (684 \$ / 53 parts et 493 \$ / 41 parts, respectivement)	<u>13,0226 \$</u>	<u>11,9382 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers – suite

États de l'évolution de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars.

Exercice terminé le 30 juin 2011	Fonds	Série A	Série B	Série F	Série F5	Série F8	Série O	Série T5	Série T8	Série S5	Série S8
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux :											
Activités	6 012	\$ 3 157	\$ 2 135	\$ 84	\$ 9	\$ 8	\$ 1	\$ 82	\$ 392	\$ 37	\$ 107
Distributions aux porteurs de parts											
Remboursement de capital	(264)	—	—	—	(2)	(3)	—	(20)	(180)	(9)	(50)
Réduction des frais de gestion ..	(6)	—	(5)	—	—	—	—	(1)	—	—	—
	(270)	—	(5)	—	(2)	(3)	—	(21)	(180)	(9)	(50)
Opérations sur les capitaux propres											
Produit net de la vente de parts .	16 369	7 385	8 220	110	—	—	—	198	74	101	281
Réinvestissement des distributions	27	—	5	—	—	—	—	4	13	—	5
Coût des parts rachetées	(10 267)	(5 798)	(3 020)	(50)	—	(9)	—	(596)	(538)	(104)	(152)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres	6 129	1 587	5 205	60	—	(9)	—	(394)	(451)	(3)	134
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	11 871	4 744	7 335	144	7	(4)	1	(333)	(239)	25	191
Actif net											
Au début de l'exercice	36 064	19 424	12 350	448	51	43	4	531	2 544	176	493
À la fin de l'exercice	47 935	\$ 24 168	\$ 19 685	\$ 592	\$ 58	\$ 39	\$ 5	\$ 198	\$ 2 305	\$ 201	\$ 684

Exercice terminé le 30 juin 2010	Fonds	Série A	Série B	Série F	Série F5	Série F8	Série O	Série T5	Série T8	Série S5	Série S8
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux :											
Activités	2 752	\$ 1 477	\$ 862	\$ 19	\$ 7	\$ 3	\$ —	\$ 52	\$ 273	\$ 18	\$ 41
Distributions aux porteurs de parts											
Remboursement de capital	(298)	—	—	—	(3)	(3)	—	(26)	(218)	(11)	(37)
Réduction des frais de gestion ..	(3)	—	(3)	—	—	—	—	—	—	—	—
	(301)	—	(3)	—	(3)	(3)	—	(26)	(218)	(11)	(37)
Opérations sur les capitaux propres											
Produit net de la vente de parts .	10 569	5 727	4 083	288	—	43	—	24	139	57	208
Réinvestissement des distributions	23	—	2	—	—	1	—	2	13	—	5
Coût des parts rachetées	(8 791)	(5 129)	(2 571)	(149)	(8)	(34)	—	(83)	(523)	(92)	(202)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres	1 801	598	1 514	139	(8)	10	—	(57)	(371)	(35)	11
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	4 252	2 075	2 373	158	(4)	10	—	(31)	(316)	(28)	15
Actif net											
Au début de l'exercice	31 812	17 349	9 977	290	55	33	4	562	2 860	204	478
À la fin de l'exercice	36 064	\$ 19 424	\$ 12 350	\$ 448	\$ 51	\$ 43	\$ 4	\$ 531	\$ 2 544	\$ 176	\$ 493

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États des résultats

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par part).

Exercices terminés les 30 juin

Revenus de placement

	2011	2010
Intérêts	— \$	— \$
Distributions de revenu provenant des fonds sous-jacents	681	606
	<u>681</u>	<u>606</u>

Charges

Frais de gestion et de conseils	810	680
Frais d'administration	99	57
Frais d'établissement des prix et de tenue des livres	—	6
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	—	—
Frais de garde	—	9
Honoraires de l'auditeur	—	2
Frais de l'agent des transferts	—	22
Droits de dépôt	—	12
Frais juridiques	—	4
Taxe de vente harmonisée	89	40

Total des charges	998	832
Frais pris en charge	—	(6)

Charges nettes	998	826
-----------------------	------------	------------

Revenu net (perte) de placement	(317)	(220)
--	--------------	--------------

Gain réalisé et non réalisé (perte)

Gain net réalisé (perte) sur :

Vente de parts des fonds sous-jacents	73	(294)
Conversion des devises	—	—
Distributions sur gains en capital provenant des fonds sous-jacents	1 081	273
Total du gain net réalisé (perte)	1 154	(21)

Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée :

Fonds sous-jacents	5 175	2 993
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	—	—

Gain net (perte)	6 329	2 972
-------------------------	--------------	--------------

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	6 012 \$	2 752 \$
--	-----------------	-----------------

Autres renseignements par série de parts

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités

	2011	2010
Série A	3 157 \$	1 477 \$
Série B	2 135 \$	862 \$
Série F	84 \$	19 \$
Série F5	9 \$	7 \$
Série F8	8 \$	3 \$
Série O	1 \$	— \$
Série T5	82 \$	52 \$
Série T8	392 \$	273 \$
Série S5	37 \$	18 \$
Série S8	107 \$	41 \$

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités, par part

Série A	1,2793 \$	0,6119 \$
Série B	1,1934 \$	0,5966 \$
Série F	1,4441 \$	0,4596 \$
Série F5	2,5050 \$	1,3886 \$
Série F8	2,4384 \$	0,4603 \$
Série O	1,6579 \$	0,8684 \$
Série T5	2,4469 \$	1,2696 \$
Série T8	2,0608 \$	1,1841 \$
Série S5	2,6705 \$	1,0816 \$
Série S8	2,0459 \$	1,0571 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 30 juin 2011 et 2010

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par part.)

1. Création du Fonds

Le Portefeuille Fidelity Croissance mondiale (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable créée en vertu des lois de l'Ontario par une déclaration de fiducie générale datée du 13 mars 2007 (date de création), telle qu'elle a été modifiée à l'occasion par la suite. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts. À titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds, Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity) est responsable des activités quotidiennes du Fonds et fournit tous les services généraux de gestion et d'administration. Pyramis Global Advisors, LLC (Pyramis), société affiliée à Fidelity, est le conseiller en valeurs du Fonds. Le Fonds investit principalement dans une combinaison d'autres fonds affiliés d'actions, de titres à revenu fixe et du marché monétaire (les fonds sous-jacents).

Le Fonds comprend des parts de série A, de série B, de série F, de série F5, de série F8, de série O, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription différés (FSD). Les parts de série B sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription initiaux (FSI) et d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des parts de série A. Les parts de série A achetées avec l'option à FSD seront converties en parts de série B, comportant des frais de gestion et de conseils inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat. Les parts de série F, de série F5 et de série F8 comportent des frais inférieurs à ceux des parts de série A, de série B, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8 et sont généralement réservées aux investisseurs qui détiennent un compte sur honoraires auprès de courtiers ayant signé une entente d'admissibilité avec Fidelity. Les parts de série F5 et de série F8 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les parts de série F, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les parts de série O sont réservées à certains investisseurs approuvés par Fidelity et ayant conclu une entente de compte de série O avec Fidelity. Les parts de série T5 et de série T8 sont offertes à tous les investisseurs avec l'option à FSD. Les parts de série S5 et de série S8 sont offertes à tous les investisseurs avec l'option à FSI et comportent d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des parts de série T5 et de série T8, respectivement. Les parts de série T5 et de série T8 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les parts de série A, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les parts de série S5 et de série S8 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les parts de série B, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les parts de série T5 et de série T8 acquises avec l'option à FSD seront converties en parts de série S5 et de série S8, respectivement, comportant des frais de gestion et de conseils inférieurs, et ce, un an après la fin de leur calendrier de rachat.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la direction fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses à la date des états financiers. Les principales composantes des états financiers qui font l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation sont les régularisations et la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-après :

Normes comptables futures

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) avait l'intention d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (connues sous l'abréviation anglaise IFRS), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. En janvier dernier, le CNC a reporté la date d'adoption obligatoire des IFRS pour les sociétés d'investissement, dont les fonds de placement. Les sociétés d'investissement peuvent ainsi continuer d'appliquer les PCGR existants jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le gestionnaire étudie et élabore actuellement un plan pour respecter l'échéancier de mise en œuvre susmentionné en ce qui concerne l'adoption des IFRS. Les éléments clés de ce plan comprennent les informations concernant les répercussions qualitatives et quantitatives de ces nouvelles normes dans les états financiers au 30 juin 2013, le cas échéant, et la préparation des états financiers semestriels au 31 décembre 2013 avec les données comparatives conformément aux IFRS. Les répercussions des IFRS sur les méthodes comptables et les décisions de mise en application porteront essentiellement sur la présentation des états financiers du Fonds et sur l'information financière. À l'heure actuelle, deux normes importantes pourraient avoir une incidence sur la présentation, soit l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation et l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. Le gestionnaire examine présentement la structure de propriété des parts, ainsi que les placements du Fonds, afin d'évaluer les répercussions de ces normes. Selon l'évaluation actuelle du gestionnaire, aucun des changements occasionnés par l'adoption des IFRS n'aura de répercussions sur la valeur liquidative par part du Fonds. Toutefois, cette conclusion pourrait changer à la lumière de l'adoption de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes actuelles.

Évaluation des titres

La valeur des placements est calculée à la clôture des activités de la Bourse de Toronto (TSX), soit normalement à 16 h (heure de Toronto). Les placements sont considérés comme étant « détenus à des fins de transaction ». Le Fonds classe les données afférentes aux techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur de ses placements dans une présentation hiérarchique qui comporte les trois niveaux présentés ci-dessous :

Niveau 1 – prix cotés sur les marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – autres données observables importantes (y compris les prix cotés de placements similaires, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, etc.).

Niveau 3 – données non observables (y compris les hypothèses propres au Fonds, lesquelles s'appuient sur les meilleurs renseignements disponibles).

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Évaluation des titres – suite

Les changements apportés aux techniques d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre au sein de la hiérarchie. Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. La valeur totale des placements, pour chaque niveau de données au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, de même que le roulement des titres de niveau 3 sont présentés à la fin des titres en portefeuille du Fonds. Le Fonds ne détenait aucun placement important de niveau 3, que ce soit au début, pendant ou à la fin de l'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur des placements du Fonds en fonction des principales catégories sont comme suit :

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués selon leur valeur liquidative par part à la clôture de la bourse chaque jour ouvrable et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Les titres à court terme pour lesquels une cotation n'est pas aisément disponible sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans le niveau 2.

Conversion des devises

Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les achats et les ventes de titres, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. Les effets de la fluctuation des taux de change sur les placements et sur les autres opérations libellées en devises sont compris respectivement dans le « Gain net réalisé et non réalisé (perte) sur les placements » et dans le « Gain net réalisé et non réalisé (perte) sur les opérations libellées en devises » de l'état des résultats.

Opérations sur titres, constatation des revenus et coûts de transaction

À des fins de préparation des états financiers, les placements et l'actif net par part du Fonds comprennent les opérations de négociation effectuées jusqu'à la clôture du dernier jour ouvrable de l'exercice. La valeur liquidative par part utilisée pour le traitement des transactions des porteurs de parts est calculée à la clôture des activités de la TSX et comprend les opérations exécutées jusqu'à la fin du jour ouvrable précédent. Le coût des placements est établi selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et les autres coûts de transaction liés au portefeuille. Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêt est constaté à mesure qu'il est gagné. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements sous-jacents.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés par le Fonds dans l'achat et la vente de titres, sont inscrits à titre de « Commissions et autres coûts liés au portefeuille » dans l'état des résultats. Le revenu de placement et les gains et les pertes nets réalisés et non réalisés sont répartis quotidiennement entre chacune des séries selon la proportion de l'actif net de chaque série par rapport à l'actif net total du Fonds. Les impôts étrangers sont estimés selon l'interprétation, par le Fonds, des règles fiscales et des taux d'imposition actuellement en vigueur dans les marchés étrangers où il investit. Tous les revenus de placement, gains nets réalisés et non réalisés (pertes) et coûts de transaction (à l'exception des montants négligeables de revenu provenant des éléments de trésorerie et équivalents) sont attribuables aux placements qui sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction. Les distributions provenant de chaque fonds sous-jacent sont constatées par le Fonds, le cas échéant, à la date ex-dividende et sous la forme dans laquelle elles ont été versées.

Trésorerie et devises

Les éléments de trésorerie, y compris les équivalents, comprennent les dépôts en espèces et les titres de créance à court terme comportant une durée à l'échéance de moins de 90 jours à l'acquisition. Les devises comprennent les montants en espèces libellés dans une devise autre que le dollar canadien et déposés auprès du dépositaire pour faciliter le règlement des opérations sur titres libellées en devises.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs peuvent inclure des montants à recevoir du dépositaire, de sociétés affiliées ou d'autres contreparties, ou des montants qui leur sont payables, relativement à des revenus à recevoir, des opérations sur les placements, des opérations sur les parts, des charges courues et d'autres opérations non réglées à la fin de l'exercice. Ces montants sont classés à titre de prêts et créances ou de passifs financiers et sont enregistrés au coût ou au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Frais liés aux opérations à court terme

Les parts rachetées ou transférées dans les 30 jours suivant la date d'achat sont assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % du produit du rachat ou du transfert des parts. Les parts du Fonds détenues entre 31 et 90 jours peuvent être assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % de la valeur des parts rachetées ou transférées. Ces frais sont prélevés par le Fonds et comptabilisés comme un apport au capital libéré du Fonds, au poste « Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres » de l'état de l'évolution de l'actif net.

Actif net lié aux activités, par part

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part figurant à l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités de chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série de parts au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par part.)

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Prises en pension

Le Fonds peut conclure des ententes de prise en pension individuellement ou conjointement avec d'autres Fonds Fidelity. Les soldes dormants sont virés dans un ou plusieurs comptes de transaction conjoints. Ces soldes sont ensuite investis dans des prises en pension en vertu desquelles le Fonds fait l'acquisition de titres du gouvernement canadien ou américain auprès d'une contrepartie et convient de les revendre à cette contrepartie, à un prix supérieur, à une date future précise. La différence de prix est inscrite à titre de revenu d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie manque à son engagement de racheter les titres en question. Pour atténuer ce risque, le Fonds traite avec des contreparties que Fidelity considère comme acceptables et prend livraison des titres en guise de garantie. La valeur de la garantie doit être au moins égale à 102 % de la valeur marchande des sommes investies. Toute prise en pension ouverte à la fin de l'exercice est présentée dans les titres en portefeuille.

3. Charges

Frais de gestion et de conseils

Fidelity assure les fonctions de gestionnaire du Fonds et Pyramis assure celles de conseiller en valeurs du Fonds. En contrepartie de leurs services de gestion et de conseils en placement, Fidelity et Pyramis reçoivent du Fonds des frais de gestion et de conseils mensuels fondés sur l'actif net moyen de chaque série, calculés quotidiennement et payables mensuellement. Certains investisseurs peuvent recevoir un rabais à l'égard des frais de gestion et de conseils ou des charges du Fonds qui s'appliquent à leurs parts. Pour ce faire, Fidelity réduit les frais de gestion et de conseils ou certaines charges imputées au Fonds, ce qui permet à celui-ci de verser aux investisseurs, sous forme de distribution, un montant équivalant à la réduction accordée. Ces distributions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net du Fonds sous la rubrique « Réduction des frais de gestion ». Aucuns frais de gestion ni frais de conseils ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de série O, mais les investisseurs doivent payer des frais d'administration négociés au préalable. Pour éviter le dédoublement des frais, aucuns frais de gestion et de conseils ne sont imputés aux parts de série O de chaque fonds sous-jacent. Le taux des frais de gestion et de conseils annuels de chaque série est comme suit :

	Taux des frais de gestion et de conseils annuels
Série A	2,00 %
Série B	1,85 %
Série F	0,85 %
Série F5	0,85 %
Série F8	0,85 %
Série T5	2,00 %
Série T8	2,00 %
Série S5	1,85 %
Série S8	1,85 %

Frais d'administration

Depuis le 1^{er} novembre 2009, Fidelity impute des frais d'administration fixes au Fonds au lieu de certaines charges variables. Pour sa part, Fidelity est responsable de toutes les charges d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains frais liés aux fonds, dont les honoraires et les charges des membres du comité d'examen indépendant (CEI), les taxes, les commissions de courtage et les intérêts débiteurs. Le Fonds n'assume plus les frais de garde, ni les frais juridiques, les frais d'établissement des prix et de tenue des livres et les droits de dépôt. Il n'assume pas non plus les honoraires de l'auditeur ni ceux de l'agent des transferts. Les frais d'administration s'ajoutent aux frais de gestion et de conseils. Aucuns frais d'administration ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de série O. Selon la valeur liquidative du Fonds, le taux annuel des frais d'administration se situera dans l'une des trois catégories suivantes : *moins de 100 millions de dollars* (Catégorie 1), *entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars* (Catégorie 2) et *plus de 1 milliard de dollars* (Catégorie 3). Constatés quotidiennement et payables mensuellement, les frais d'administration sont calculés selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative de chaque série de parts et sont comme suit :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Série A	0,255 %	0,245 %	0,235 %
Série B	0,205 %	0,195 %	0,185 %
Série F	0,205 %	0,205 %	0,205 %
Série F5	0,205 %	0,205 %	0,205 %
Série F8	0,205 %	0,205 %	0,205 %
Série T5	0,258 %	0,248 %	0,238 %
Série T8	0,258 %	0,248 %	0,238 %
Série S5	0,208 %	0,198 %	0,188 %
Série S8	0,208 %	0,198 %	0,188 %

3. Charges – suite

Frais d'agent des transferts, d'établissement des prix et de tenue des livres

Fidelity est l'agent chargé des registres et l'agent des transferts du Fonds. Fidelity reçoit des honoraires calculés selon un taux fixe par compte de porteur de parts, plus un pourcentage de l'actif net moyen de chaque série de parts du Fonds. Fidelity a également pris des arrangements avec Fidelity Service Company, Inc. (FSC), société affiliée à FMR LLC (société mère de Fidelity), en vertu desquels FSC assure la tenue des livres comptables du Fonds. Les frais d'établissement des prix et de tenue des livres sont déterminés en fonction de l'actif net moyen du Fonds et sont facturés mensuellement. Ces frais sont présentés séparément dans l'état des résultats. Fidelity verse les frais d'agent des transferts, d'établissement des prix et de tenue des livres à l'égard des parts de série O. Depuis le 1^{er} novembre 2009, ces frais ne sont plus imputés au Fonds. Le montant présenté dans l'état des résultats comprend les frais imputés au Fonds avant le 1^{er} novembre 2009.

Honoraires des membres du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le CEI examine toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et formule une recommandation ou approuve la ligne de conduite, selon le cas, qui sert le meilleur intérêt des fonds. Le CEI se compose actuellement de quatre membres, indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. Les membres du CEI sont rémunérés au moyen d'honoraires annuels et de jetons de présence par réunion ainsi que par le remboursement des dépenses associées aux responsabilités du CEI. Ces coûts sont répartis parmi les fonds individuels proportionnellement à leurs actifs.

Taxe de vente harmonisée (TVH)

Le 1^{er} juillet 2010, les gouvernements de certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral. La TVH combine le taux de 5 % de la TPS et le taux de la TVP de certaines provinces. La TVH est calculée en tenant compte du lieu de résidence des porteurs de parts et de la valeur de leurs intérêts dans le Fonds à certains moments donnés, plutôt qu'en fonction de l'emplacement du gestionnaire. Un taux combiné est appliqué pour chacune des séries du Fonds en fonction des placements proportionnels par province des porteurs de parts en utilisant le taux de la TVH de chaque province ou, dans le cas des provinces qui ne participent pas à la TVH, le taux de la TPS. Le montant présenté à l'état des résultats pour la période précédant le 1^{er} juillet 2010 représente la TPS seulement.

Autres charges d'exploitation

Chaque série est responsable du paiement de sa part proportionnelle des charges communes du Fonds, notamment les frais de garde, les honoraires de l'auditeur, les droits de dépôt, les frais juridiques et les autres frais d'administration, en plus des charges qu'elle engage séparément. Les charges communes engagées par le gestionnaire au nom du Fonds sont attribuées quotidiennement, au prorata, à chaque série de parts du Fonds en fonction de l'actif net de chaque série par rapport à l'actif net total du Fonds. Fidelity paie les charges communes et les charges propres aux parts de série O. Depuis le 1^{er} novembre 2009, ces charges ne sont plus directement imputées au Fonds. Le montant présenté dans l'état des résultats comprend les charges imputées au Fonds avant le 1^{er} novembre 2009.

Frais pris en charge

Fidelity peut prendre en charge certains frais exigibles auprès de certaines des séries ou renoncer à leur remboursement. Fidelity peut mettre fin à cette prise en charge ou renonciation en tout temps. Le montant des frais pris en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation au cours des exercices figure sous la rubrique « Frais pris en charge » de l'état des résultats, le cas échéant.

4. Imposition et distributions

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À des fins fiscales, le Fonds a fixé la fin de son exercice en décembre. Chaque année d'imposition, le Fonds verse aux porteurs de parts une partie suffisante du revenu net et du montant net des gains en capital pour ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu. Ces distributions sont imposables entre les mains des porteurs de parts. Les parts de série F5, de série F8, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8 donnent lieu mensuellement à des distributions composées de revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les distributions sont déclarées séparément pour chacune des séries.

Les distributions par part pour chaque série sont présentées ci-dessous :

Remboursement de capital	Exercice terminé le 30 juin 2011	Exercice terminé le 30 juin 2010
Série F5	0,6240 \$	0,6240 \$
Série F8	0,9600	0,9600
Série T5	0,6240	0,6240
Série T8	0,9480	0,9480
Série S5	0,6240	0,6240
Série S8	0,9480	0,9480

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire les gains en capital réalisés futurs. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital reportée.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par part.)

4. Imposition et distributions – suite

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pour réduire le revenu imposable futur, mais elles viennent à échéance au mois de décembre de l'année indiquée. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds disposait des pertes autres qu'en capital reportées suivantes :

Date d'échéance des pertes autres qu'en capital	
2028	130 \$
2029	57
Total des pertes autres qu'en capital	187 \$

5. Frais de souscription

Selon l'option à FSI, Fidelity déduit les frais de souscription des montants investis par les porteurs de parts et les verse aux courtiers à titre de commissions. Les frais de souscription peuvent varier de 0 % à 5 % pour les parts de série B, de série S5 et de série S8.

Selon l'option à FSD, Fidelity verse aux courtiers une commission de 4,9 % du montant investi et impute des frais aux porteurs de parts au rachat des parts de série A, de série T5 et de série T8 lorsque celui-ci survient au cours des six années suivant la date d'achat. Les frais de souscription différés sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 6 % et 1,5 % du coût initial des parts.

Selon l'option à FSD réduits, Fidelity verse aux courtiers une commission de 1 % du montant investi et impute des frais aux porteurs de parts si les parts de série A, de série T5 et de série T8 sont rachetées dans les deux ans suivant la date d'achat. Les frais de souscription différés réduits représentent 2 % du coût initial des parts.

Selon l'option à FSD réduits 2, Fidelity verse aux courtiers une commission de 2,5 % du montant investi et impute des frais aux porteurs de parts si les parts de série A, de série T5 et de série T8 sont rachetées dans les trois ans suivant leur achat. Les frais de souscription différés réduits 2 sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 3 % et 2 % du coût initial des parts.

Aucuns FSI ne sont exigibles à l'achat des parts de série A, de série F, de série F5, de série F8, de série O, de série T5 ou de série T8 du Fonds. Aucuns FSD ne sont exigibles au rachat des parts de série B, de série F, de série F5, de série F8, de série O, de série S5 ou de série S8 du Fonds.

6. Rapprochement de l'actif net

La valeur liquidative par part est calculée en fonction de la valeur des placements basée sur le cours de la dernière opération sur le titre en question. L'actif net par part est calculé en fonction de la valeur des placements basée sur le dernier cours acheteur du titre en question.

Comme les placements du Fonds sont évalués en fonction de la valeur liquidative par part de clôture de chaque fonds sous-jacent, il n'y a aucune répercussion sur l'actif net par part du Fonds conformément aux PCGR du Canada.

7. Capitaux propres

Le Fonds est offert en dix séries de parts : les parts de séries A, B, F, F5, F8, O, T5, T8, S5 et S8. Le capital de chaque série du Fonds est divisé en un nombre illimité de parts de valeur égale. Toutes les parts d'une série d'un fonds occupent le même rang au chapitre des distributions. Le porteur de parts d'un fonds a droit à un vote pour chaque dollar qu'il détient sous forme de parts. Les porteurs de fractions de parts ont les mêmes droits de façon proportionnelle. Le Fonds n'est généralement assujéti à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en ce qui concerne les besoins en capital relatifs à l'achat et au rachat de parts, bien que Fidelity puisse occasionnellement suspendre temporairement le droit des porteurs de parts de racheter des parts et reporter ainsi le versement du produit du rachat. Les mouvements pertinents attribuables aux porteurs de parts figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque énoncés dans les notes portant sur les risques associés aux instruments financiers, le Fonds vise à investir les sommes reçues en vertu des achats de parts dans des placements appropriés, tout en maintenant une liquidité suffisante pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds assure cette liquidité en investissant la majorité de son actif dans des placements pouvant être facilement vendus et grâce à la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de son actif net total.

Les parts de série A achetées avec les options à FSD, à FSD réduits et à FSD réduits 2 seront automatiquement converties en parts de série B, comportant des frais de gestion et de conseils inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif. Les parts de série T5 et de série T8 acquises avec l'option à FSD seront automatiquement converties en parts de série S5 et de série S8, respectivement, comportant des frais de gestion et de conseils inférieurs, et ce, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif.

7. Capitaux propres – suite

Opérations sur les capitaux propres

Les opérations de chaque série sont les suivantes :

	Parts en circulation au début de l'exercice	Souscrites	Réinvesties	Rachetées	Parts en circulation à la fin de l'exercice
Exercice terminé le 30 juin 2011					
Série A	2 487	820	—	(662)	2 645
Série B	1 573	899	1	(335)	2 138
Série F	56	11	—	(5)	62
Série F5	4	—	—	—	4
Série F8	3	1	—	(1)	3
Série O	1	—	—	—	1
Série T5	40	13	—	(40)	13
Série T8	214	5	1	(42)	178
Série S5	13	7	—	(7)	13
Série S8	41	24	—	(12)	53
Exercice terminé le 30 juin 2010					
Série A	2 421	724	—	(658)	2 487
Série B	1 388	506	—	(321)	1 573
Série F	40	35	—	(19)	56
Série F5	4	1	—	(1)	4
Série F8	3	3	—	(3)	3
Série O	1	—	—	—	1
Série T5	44	2	—	(6)	40
Série T8	243	11	1	(41)	214
Série S5	16	4	—	(7)	13
Série S8	41	16	—	(16)	41

Porteurs de parts affiliés

Au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, Fidelity ou ses sociétés affiliées détenaient moins de 1 % du total des parts en circulation du Fonds.

8. Risques associés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, l'autre risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Pyramis tente de minimiser les répercussions potentiellement négatives de ces risques sur la performance de chaque fonds sous-jacent en faisant appel à des gestionnaires de portefeuilles chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions de chaque fonds sous-jacent et des événements marquants au sein du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les restrictions imposées par le mandat de placement. Le Fonds peut recourir à des instruments financiers dérivés pour atténuer son exposition à certains risques.

Pyramis vise à dégager un rendement supérieur à celui de l'indice de référence, et ce, sur une base régulière. C'est principalement en investissant dans un portefeuille diversifié dont les titres sont issus de nombreux secteurs du marché que Pyramis remédie au risque non systématique. La sélection qualitative fondamentale des titres adoptée par Pyramis est également bien diversifiée parmi bon nombre d'analystes. Au lieu de se fier à un processus d'évaluation unique ou à un modèle quantitatif qui présume de façon implicite que la valeur ajoutée des rendements de certains secteurs ou styles de gestion se perpétuera dans l'avenir, les analystes de Pyramis sélectionnent les titres en ayant recours à leurs propres processus d'évaluation.

Le Fonds vise à dégager un rendement global élevé.

Le Fonds est axé sur la croissance du capital. Il investit dans des Fonds Fidelity, qui investissent surtout dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe mondiaux.

Le Fonds fait partie d'un groupe de six Fonds qui investissent dans de nombreuses catégories d'actif. Ces Fonds ont été conçus pour offrir aux investisseurs une gamme d'options de placement diversifiées. Le Fonds vise la croissance du capital et convient aux investisseurs qui tolèrent un risque de modéré à élevé. Le Fonds vise une répartition neutre composée de 15 % de placements dans des titres à revenu fixe et de 85 % de placements en actions. Le Fonds est géré de façon à maintenir un profil risque-rendement uniforme. C'est pourquoi la répartition de son actif déroge peu de sa composition neutre. La conception, la construction ainsi que le suivi et la gestion continus du Fonds incombent à Pyramis. Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et d'un suivi quotidiens pour assurer qu'il respecte son mandat. De façon générale, Pyramis prévoit apporter des changements graduels, plutôt que brusques, à la répartition de l'actif.

La répartition de l'actif neutre du Fonds est passée en revue et réévaluée chaque trimestre à l'aide d'un processus quantitatif et qualitatif à la fois rigoureux et exclusif à Fidelity. Cet examen a pour but d'optimiser la répartition de l'actif du Fonds pour qu'il respecte son objectif de placement fondamental et de confirmer que le profil risque-rendement cible du Fonds demeure inchangé.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par part.)

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Le Fonds est plus diversifié et est considéré comme étant moins risqué que les fonds qui investissent surtout dans des actions ou des titres à revenu fixe. Sa valeur peut varier lorsque le prix des actions ou des titres à revenu fixe change. Le risque est plus élevé lorsque le Fonds investit une plus grande partie de son actif dans une catégorie d'actif donnée. Le Fonds comporte les mêmes risques que ses fonds sous-jacents.

Un groupe affecté à la conformité des placements effectue le suivi quotidien du risque lié au portefeuille et l'examine mensuellement. De plus, chaque portefeuille est assujéti à une analyse trimestrielle formelle. Le groupe affecté à la conformité, les gestionnaires de portefeuilles et les analystes principaux participent à une analyse trimestrielle du portefeuille. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont évalués les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds. Le Fonds peut être exposé à un risque de crédit indirect par l'entremise de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Le Fonds peut conclure des ententes de prise en pension garanties qui peuvent l'exposer à un risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie manquerait à son obligation contractuelle. Pour gérer ce risque, le Fonds prend livraison des titres sous-jacents à titre de garantie et traite avec des contreparties dont la capacité financière est jugée suffisante selon l'examen indépendant de Fidelity.

Outre les détails susmentionnés, le Fonds n'était exposé à aucun risque de crédit important relativement à ses contreparties, que ce soit au 30 juin 2011 ou au 30 juin 2010.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Fonds soit incapable de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats en espèces de parts rachetables sur une base quotidienne. Les parts rachetables sont rachetées sur demande, au gré du porteur de parts. La transaction est conclue en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds peut être exposé à un risque de liquidité indirect par l'entremise de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Le Fonds maintient une liquidité suffisante en investissant la majorité de son actif dans des fonds sous-jacents pouvant facilement être vendus et grâce à la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de son actif net au dépositaire afin de financer les rachats.

Que ce soit au 30 juin 2011 ou au 30 juin 2010, le Fonds ne détenait pas de passifs financiers comportant une échéance supérieure à 3 mois.

Exposition des fonds sous-jacents à l'autre risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché (autres que ceux causés par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par tous les facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujéti au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, le Fonds a recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement. Les placements du Fonds sont exposés à l'autre risque de prix découlant de l'incertitude liée au prix des instruments à l'avenir. Le Fonds peut être exposé à l'autre risque de prix de façon indirecte par l'entremise de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque associé aux instruments financiers portant intérêt détenus dans le portefeuille de placements, comme les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Tout élément de trésorerie et équivalent excédentaire est investi dans des placements à court terme au taux d'intérêt du marché. Le Fonds peut être exposé à un risque de taux d'intérêt indirect par l'entremise de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Le risque de change correspond au risque associé aux instruments financiers libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur d'un titre libellé en une autre devise varie en raison des fluctuations du taux de change. Le risque de change ne découle pas d'instruments financiers qui sont des éléments non monétaires, comme les placements en actions, ou de contrats de change à terme liés à de tels éléments non monétaires. Le Fonds considère le risque de change afférent aux actifs et aux passifs non monétaires comme faisant partie de l'autre risque de prix, et non du risque de change. Le Fonds peut être exposé à un risque de change indirect par l'entremise de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents peuvent aussi se couvrir contre les fluctuations d'autres devises en ayant recours à des contrats de change à terme. Par exemple, les fonds sous-jacents couverts contre les risques de change ont recours à des instruments dérivés pour tenter de minimiser leur exposition à la fluctuation des devises, comme le dollar américain, l'euro et le yen, par rapport au dollar canadien.

Les tableaux ci-après font état de l'incidence, sur l'actif net du Fonds, de changements raisonnables et possibles du rendement relatif à chaque stratégie à laquelle le Fonds est exposé par l'entremise des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. L'incidence sur l'actif net est calculée en appliquant un mouvement possible de 5 %, déterminé pour chaque stratégie en pourcentage de l'actif net du Fonds. Cette analyse repose sur l'hypothèse voulant que le rendement relatif à chaque stratégie ait augmenté ou diminué, tel qu'il a été indiqué, toutes autres variables étant demeurées égales par ailleurs. Les fonds du marché monétaire sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné la nature à court terme des titres qu'ils détiennent. Dans le cadre de l'analyse de sensibilité, l'incidence sur l'actif net ne tient pas compte des fonds du marché monétaire.

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Exposition des fonds sous-jacents à l'autre risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change – suite

Les renseignements sur les risques sous-jacents présentés dans les tableaux ci-dessous représentent les risques de marché auxquels les diverses stratégies sont exposées. Les lettres I, C et A représentent respectivement le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Stratégie	Exposition aux risques sous-jacents	Nombre de Fonds	Incidence sur l'actif net en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % (en milliers de dollars)
Au 30 juin 2011			
Actions canadiennes	A	2	599 \$
Actions mondiales et internationales	A	6	901
Actions américaines	A	2	538
Revenu fixe mondial	I	1	238
Revenu fixe américain	I	1	121
TOTAL		<u>12</u>	<u>2 397</u> \$
Au 30 juin 2010			
Actions canadiennes	A	2	448 \$
Actions mondiales et internationales	A	6	685
Actions américaines	A	2	396
Revenu fixe mondial	I	1	183
Revenu fixe américain	I	1	92
TOTAL		<u>12</u>	<u>1 804</u> \$

Rapports de la direction et de l'auditeur indépendant

Au 30 juin 2011

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Aux porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Croissance mondiale (le Fonds)

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity), gestionnaire du Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à Fidelity. Le Conseil d'administration de Fidelity est responsable de la révision et de l'approbation de ces états financiers.

Fidelity a recours à des procédés appropriés pour s'assurer de la pertinence et de la fiabilité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-dessous.

Peter Bowen

Vice-président et trésorier du Fonds

Fidelity Investments Canada s.r.i.

Le 8 septembre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Croissance mondiale (le Fonds)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les titres en portefeuille au 30 juin 2011, les états de l'actif net aux 30 juin 2011 et 2010, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net des exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 30 juin 2011 et 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour les exercices terminés à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 8 septembre 2011



Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto, Ontario M5G 2N7

**Gestionnaire, agent des transferts
et agent chargé de la tenue des registres**

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto, Ontario M5G 2N7

Conseiller en valeurs

Pyramis Global Advisors, LLC
Boston, Massachusetts

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon
Toronto, Ontario

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto, Ontario

Visitez notre site Web à

www.fidelity.ca

ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les Fonds communs de placement Fidelity sont vendus par des spécialistes en placements inscrits. Chaque Fonds est accompagné d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds, notamment les objectifs de placement, les options d'achat et les frais applicables. Veuillez vous procurer un exemplaire de ce document, lisez-le attentivement et consultez votre spécialiste en placements avant d'investir. Comme pour chaque type d'investissement, le placement dans des fonds communs de placement comporte des risques. Il n'y a aucune garantie que le Fonds réalisera ses objectifs de placement. La valeur liquidative, le rendement des titres ainsi que le rendement de votre placement peuvent varier à l'occasion selon la conjoncture boursière. Les investisseurs peuvent réaliser un profit ou subir une perte à la vente de leurs parts d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity mondiaux peuvent être plus volatils que les autres Fonds Fidelity, car ils concentrent leurs placements dans un seul secteur et dans un nombre restreint d'émetteurs. Aucun Fonds n'est censé constituer en soi un programme de placement complet et diversifié et le rendement passé ne constitue pas une garantie ni un indicateur des résultats à venir. Il n'y a aucune garantie que la valeur liquidative du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et du Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. demeurera fixe. La répartition des placements des Fonds est présentée en vue d'illustrer la façon dont un Fonds peut investir et pourrait ne pas représenter les placements actuels ou futurs d'un Fonds. Les placements d'un Fonds peuvent varier en tout temps.